

Centre National de la Propriété Forestière Auvergne-Rhône-Alpes



Aurillac, le 24 mai 2023

Mme Laetitia RAVE
SAS 4Forests



Objet : Compte-rendu de visite conseil - Parcelles situées sur les communes de Jaleyrac et de Trizac
Surface de 12,2371 ha

Madame,

Suite à mon passage sur vos parcelles le 11 mai dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mon compte-rendu de visite qui récapitule les principaux éléments observés sur le terrain.

Vous avez sollicité une visite pour des parcelles actuellement en nature de prairie et que vous souhaitez boiser. Une partie des parcelles cadastrales est déjà boisée à ce jour. Une fois enlevée la surface déjà boisée, il faudra aussi retirer d'autres parties non boisables (distance réglementaire par rapport aux cours d'eau, zones humides, largeur des haies existantes, emprise de ligne EDF ou autres). Au final, j'estime la surface qui peut être réellement plantée à environ 6 ha.

Sur chacun des sites, j'ai réalisé plusieurs sondages de sol à la tarière pédologique pour évaluer les potentialités (fertilité, capacité de réserve en eau) afin de dresser une liste des essences d'arbres adaptées aux conditions du milieu et compatibles avec votre projet de compensation d'émissions de carbone.

Partie Jaleyrac : parcelle cadastrale ZB 37 - surface totale de 3,82 ha - surface boisable de 3 ha

A l'origine, la parcelle est une prairie. Elle est facile d'accès aux véhicules légers car située en bord de voie goudronnée. Cette même voie goudronnée fait l'objet d'une limitation de tonnage à 10 tonnes dans les deux sens d'accès (présence de deux ponts étroits). Cet élément sera à prendre en compte dans la réflexion sur le projet car c'est un point limitant pour l'accès à des engins d'exploitation et des camions grumiers.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Données climatiques et contexte stationnel :

Altitudes : 410 m
Pluviométrie : 1093 mm/an dont 670 mm pendant la période de végétation (moyenne 1981-2010)
T°C moyenne annuelle : 11,2°C (moyenne 1981-2010)
Formation géologique : Gneiss à deux micas
Position topographique : replat et léger versant avec pente < à 5 %
Exposition : Nord / Nord-Est dans le versant
Pente : < à 5 %

Analyse pédologique : plusieurs sondages à la tarière font apparaître le profil pédologique suivant :

Profondeur prospectée : 30 à 50 cm maximum
Pierrosité : 2 % maximum. Éléments grossiers de 5 à 20 mm (graviers).
Blocage systématique de la tarière lors des sondages, sur ce qui ressemble à une dalle
Texture dominante : limon sableux sur l'horizon prospectable à la tarière, inconnue ensuite.
Coloration du sol : brun foncé sur horizon prospecté à la tarière
Forte suspicion de présence d'une dalle rocheuse à partir de 40/50 cm.
Absence d'hydromorphie
pH : 5 (valeur estimée)
Réserve utile minimum calculée à partir des sondages : entre 60 et 70 mm

En conclusion, cette parcelle présente une fertilité correcte, liée à la formation géologique du site et sa position topographique de replat et de bas de versant. En revanche, la capacité de réserve en eau du sol est faible. Dans un contexte de changement climatique où les précipitations pendant la période de végétation (avril - octobre) peuvent diminuer, cette parcelle peut être confrontée à des phénomènes de sécheresses estivales très contraignants pour les arbres. La hauteur modérée et l'état sanitaire de certains arbres (chênes pédonculés, frênes communs, aulnes glutineux) situés en périphérie de la prairie exprime déjà selon moi cette contrainte d'alimentation en eau. Il vous faudra donc utiliser de préférence des essences qui seront capables de supporter ce risque de pénurie estivale en eau.

Pour le site de Jaleyrac, je vous préconise donc l'utilisation des essences suivantes :

Essence principale : - Chêne sessile et Robinier faux acacia pour les feuillus,
- Douglas, Pin laricio de Corse, Pin maritime, Cèdre de l'Atlas pour les résineux.
En diversification : Chêne pubescent, Chêne rouge d'Amérique, Alisier torminal, Pommier sauvage, Poirier sauvage, Tilleul à petites feuilles.

Compte tenu des contraintes stationnelles et des risques sanitaires, je vous déconseille l'installation des essences suivantes : Frêne commun, Chêne pédonculé, Châtaignier, les Noyers, Erable sycomore, les Mélèzes, Merisier.

Partie Trizac : parcelles cadastrales D 500 et D 683 - surface totale de 6,05 ha - surface boisable de 3 ha

Cet ensemble de parcelles est facile d'accès à tous les véhicules. Il y a une sortie directe sur une route accessible aux camions (départementale 678). On peut ensuite accéder aux différentes parcelles en véhicule léger grâce à un réseau de pistes internes. Seules les parcelles D 500 et D 683 présentent des zones en nature



de prairie pour une surface estimée à environ 3 ha. La parcelle D 489 est en nature de landes et la parcelle D 490 correspond à une emprise de bâtiment, elles n'ont donc pas fait l'objet du diagnostic.

Données climatiques et contexte stationnel :

Altitudes : 410 m

Pluviométrie : 1326 mm/an dont 783 mm pendant la période de végétation (moyenne 1981-2010)

T°C moyenne annuelle : 9,4°C (moyenne 1981-2010)

Formation géologique : - parcelle D 500 = substrat volcano-sédimentaire (laves : téphras)
- parcelle D 683 = Gneiss à biotite et silimanite

Position topographique : versant marqué avec pente comprise entre 15 et 30 %

Exposition : Sud-Ouest sur la parcelle D 500 / Nord-Ouest sur la parcelle D 683

Pente : entre 15 et 30 % en moyenne, pente plus forte sur la parcelle D 500.

Analyse pédologique : plusieurs sondages à la tarière font apparaître le profil pédologique suivant :

Profondeur maximale prospectée : de 60 cm sur la D 500 à 100 cm sur la D 683.

Pierrosité : 5 à 10 % maximum. Éléments grossiers de 5 à 20 mm (graviers).

Pas de blocage systématique de la tarière lors des sondages.

Texture dominante : limoneuse évoluant en limon sableux en profondeur

Coloration du sol : brun foncé sur horizon prospecté à la tarière

Absence d'hydromorphie jusqu'à 60 cm. Légère hydromorphie temporaire au-delà de 60 cm en parcelle D 683

pH : 5 (valeur estimée)

Réserve utile minimum calculée à partir des sondages : entre 90 et 120 mm

En conclusion, cette parcelle présente une fertilité correcte pour la production forestière. La capacité de réserve en eau du sol est satisfaisante sur l'ensemble des sondages, surtout qu'elle bénéficie d'une pluviométrie moyenne annuelle conséquente. Les conditions stationnelles permettent d'utiliser un plus grand nombre d'essences que sur la parcelle de Jaleyrac.

Pour le site de Trizac, je vous préconise donc l'utilisation des essences suivantes :

Essence principale : - Chêne sessile, Châtaignier, Chêne rouge, Erable sycomore, Robinier faux acacia et Hêtre pour les feuillus hors zones humides. Préférer le Chêne pédonculé et l'Aulne glutineux dans les zones hydromorphes de la parcelle 683.
- Douglas, Pin laricio de Corse, Pin sylvestre, Cèdre de l'Atlas, Mélèze d'Europe, Sapin de Bornmuller pour les résineux (tous hors zones humides).

En diversification : Alisier torminal, Bouleau verruqueux, Pommier sauvage

Compte tenu des contraintes stationnelles et des risques sanitaires, je vous déconseille l'installation des essences suivantes : Epicéa commun, Erable sycomore, Mélèze d'Europe, Frêne commun, Noyers, Sapin pectiné.

Densité de plantation : en l'absence d'aides publiques, vous n'êtes pas tenu de respecter une densité minimale de plantation. Néanmoins, d'un point de vue technique, je vous conseille de planter à une densité minimale de 1333 tiges par hectare, ce qui correspond à un écartement de 3 m entre les lignes et de 2,5 m entre les plants sur la ligne. Cette densité s'entend hors éventuel verger de châtaigniers, noyers ou autres.



Préparation du terrain avant plantation : je vous conseille vivement de faire réaliser une préparation du terrain avec la technique dite des potets travaillés. Cette technique consiste à faire un travail du sol localisé, à l'endroit même de l'installation du futur plant. Chaque potet travaillé représente une surface d'environ 1 m². Dans un contexte de boisement de terre agricole, c'est une technique qui permet de gérer efficacement la concurrence des graminées.

Mise en place de protection contre le gibier : sur vos parcelles, la densité de chevreuils et de cerfs élaphe semble raisonnable. Il vous faudra cependant prévoir un moyen de protection contre les dégâts de gibier (abrouissements et frottis). Différentes techniques existent comme des protections physiques (tuteurs, filets, tubex,...) ou des répulsifs. Votre projet pourrait éventuellement bénéficier d'une aide de la Fédération des Chasseurs du Cantal pour la mise en place de protection contre les dégâts de chevreuil (de 500 à 800 €/ha, plafonnée à 2500 € par propriétaire et par an).

Dernier point d'ordre réglementaire : votre projet de boisement étant d'une surface supérieure à 0.5 ha, il doit faire l'objet d'une **demande d'examen au cas par cas (à faire auprès de la DREAL)**. C'est une étape réglementaire préalable à toute autre démarche. Sans cette autorisation, votre projet ne pourra être mené à bien.

Je vous souhaite bonne réception de ce compte-rendu et je reste à votre disposition pour affiner votre projet et notamment vous aider à définir la liste des essences de boisement pour chacune des parcelles.

Avec mes cordiales salutations.

Vincent DINTILLAC
Technicien CNPF

